

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du 23 octobre 2015**

---

L'an deux mille quinze, le vingt-trois du mois d'octobre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Carole GUERIN, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

**Absents excusés** : Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Isabelle DA ROS.

Madame Carole GUERIN a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation des procès-verbaux des 9 et 22 septembre 2015**
- **Délibération modificative au budget – Diagnostic Ad'AP**
- **Vente matériel communal**
- **Travaux d'entretien logement communal de Michotte**
- **Location salle Raymond Castaing du 31 décembre 2015**
- **Commission communication – Le Lupertien**
- **Plan Communal de Sauvegarde**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Permanences des élus du samedi matin**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES 9 ET 22 SEPTEMBRE 2015**

Les procès-verbaux des réunions des 9 et 22 septembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

**D2015-033 – DELIBÉRATION MODIFICATIVE N°3-2015 – DIAGNOSTIC Ad'AP**

Suite à la réalisation du diagnostic Ad'AP par le Cabinet d'architecte ARIACH, le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget comme suit :

D 2151-29	- 2 520,00 €
D 21318-47	+ 2 520,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

**D2015034 – VENTE MATERIEL COMMUNAL**

Le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreux matériels (conteneurs, tables, volets, etc...) encombrant l'atelier communal et qu'il conviendrait de s'en débarrasser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente le matériel listé ci-après et fixe les tarifs comme suit :

- Conteneurs poubelle :

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2015

- L980 x P1100 x H1150 – couvercle 1250 x 1210
  - L1000 x P1140 x H1150 – couvercle 1330 x 1200
  - L1000 x P 1150 x H1150 – couvercle 1330 x 1200
  - L1100 x P990 x H1150 – couvercle 1210 x 1175
  - L1600 x P 1120 x H1160 – couvercle 1620 x 1160 : 60,00 €
- } 50,00 € le conteneur
- 10 tables bois
  - 17 tréteaux pliants
- } 50,00 € le lot
- Volets bois fenêtres :
    - 1 paire – 690 x 1350 ép. 25
    - 3 paires – 690 x 1170 ép. 25
    - 1 paire – 590 x 960 ép. 25
  - Volets bois portes :
    - 1 paire – 745 x 228
    - 1 paire – 680 x 224 ép. 35
  - Volets coulissants :
    - 1 volet – 1600 x 2840 ép. 55
    - 1 paire – 1830 x 2840 ép.55
  - Porte bois 875 x 208 :
  - Porte d'entrée vitrée 910 x 2095
  - Meuble de cuisine avec plaque électrique
  - L1085 x P675 x H90
  - Plaque carrelée – 670x1085
  - Plaque électrique encastrée – 510 x 290
  - 2 WC : 10 € pièce
  - 2 cumulus : 50 € pièce en l'état
- } au plus offrant
- } au plus offrant 20 € minimum

L'information sera transmise aux administrés.

### ***D2015035 – TRAVAUX D'ENTRETIEN LOGEMENT MICHOTTE***

Le Maire présente les devis des entreprises BLANGERO et LABREZE reçus en mairie pour le remplacement du bardage côté Ouest du logement de Michotte.  
Aucune décision n'est prise, des informations complémentaires seront demandées aux artisans.

### ***LOCATION SALLE DES FÊTES DU 31 DECEMBRE 2015***

Le Maire informe qu'une seule demande de location pour le 31 décembre 2015 a été enregistrée en mairie à ce jour, celle de Monsieur Patrick LUFLADE.  
La salle lui est donc attribuée.

## **COMMISSION COMMUNICATION – LE LUPERTIEN**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il faudrait nommer de nouvelles personnes à la commission communication pour l'élaboration du Lupertien. À ce jour elle est composée du Maire et de Christopher LATAPY. Bertrand MATHAT se propose.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Maire présente les premiers éléments inscrits dans le projet de Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Des rectifications sont apportées. Le document est encore à l'étude.

## **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

- **Commission des finances de la CdC** : Marc LABADIE fait le compte-rendu de la dernière réunion.
- **Commission Urbanisme de la CdC** : Bertrand MATHAT fait part du lancement de la prise en charge des ADS (Autorisation des Droits du Sol) des communes ayant un PLU (Plan Local d'Urbanisme) par le service urbanisme de la CdC. À ce jour 113 actes ont été traités pour environ 9 914 € pour 24 communes concernées.  
Il fait part également de la présentation du cahier des charges qui a été élaboré pour le lancement de l'étude du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en collaboration avec la CdC du Bazadais.
- **CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)** : Bertrand MATHAT a assisté à une réunion ayant pour thème "la rénovation performante des bâtiments publics" avec le CAUE". Parmi les exemples présentés, la réhabilitation de la salle des fêtes de Saint Loubert a été mise en avant.
- **Réunion du bureau de la CdC avec Gironde Numérique** : Pierre DIENER fait part de la présentation du nouveau projet de déploiement du très haut débit sur la CdC du Sud Gironde pour les 5 et 10 prochaines années. Saint Loubert, Bieujac et Origne n'étaient pas prévues dans ce projet pour les 5 prochaines années. Le Maire, ainsi que les élus des autres communes, ont demandé que cette prévision soit réactualisée avec la prise en compte de leurs communes. Une nouvelle étude devrait donc être réalisée.
- **CLETC (Commission Locale des Transferts de Charges)** : Pierre DIENER fait part des divers transferts de charges en cours.
- **Réunion du bureau de la CdC du Sud Gironde**: Pierre DIENER présente les principaux impacts de la loi NOTRE pour la CdC du Sud Gironde, il rappelle qu'il avait adressé à cet effet un document de présentation à chaque élu.
- **Conseil communautaire de la CdC du Sud Gironde** : Pierre DIENER fait part entre autres des impayés de redevance d'ordures ménagères, le fichier devrait dorénavant être croisé avec le fichier du syndicat de l'Eau.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Restauration des tableaux église** : Le Maire fait part de l'état d'avancement du projet porté

en partenariat avec l'association de restauration et de sauvegarde de l'église.

- **Indicateur de qualité des comptes locaux** : la Direction Régionale des Finances Publiques de la Gironde a communiqué l'indicateur comptable de la qualité des comptes locaux. Il en ressort que l'indice 2014 de la commune de Saint Loubert correspond à une très bonne qualité comptable.
- **Barrière route de bas** : Le Maire fait part des difficultés de la mise en place de la nouvelle réglementation d'ouverture de la barrière de la route de bas. Chaque agriculteur usager se voyait remettre une clé après signature d'une convention qui précisait qu'il devait refermer la barrière après chaque passage. Des agriculteurs se sont plaints des contraintes que cela occasionnait en période de moisson. Il est rappelé qu'ils avaient été invités à une réunion préparatoire et qu'un seul d'entre eux, Monsieur CHALOUPIN, y avait assisté. La municipalité de Saint Pardon de Conques a proposé une solution qui semble résoudre ce problème et qui a donc été adoptée.
- **SISS** : Marc LABADIE signale que le chauffeur effectuant le ramassage scolaire fume dans le bus avant de récupérer les enfants. Le service sera contacté pour les informer de ce problème.
- **Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015** : Le Maire demande aux conseillers municipaux de se positionner sur les permanences à effectuer.

#### **PERMANENCES DES ELUS DU SAMEDI MATIN**

Le Maire demande aux conseillers leur ressenti quant à la permanence des élus le samedi matin. Après un tour de table, les membres présents décident de ne plus effectuer les permanences du fait de la très faible fréquentation du public le samedi matin.

#### **CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La date de la prochaine réunion est fixée au 17 novembre 2015 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.